Révision de l'aléa mouvements de terrain
Observations réalisées par : Cédric Duvail

Identification de la zone			
Fiche N°: H13	Commune : Hitiaa	Point kilométrique le plus proche : PK 40 Coordonnées centre de la zone (RGPF_UTM_Zone_6S) : X : 255543.84 m Y : 8049999.0 m	Date de la visite : Avril 2022

Plan de situation

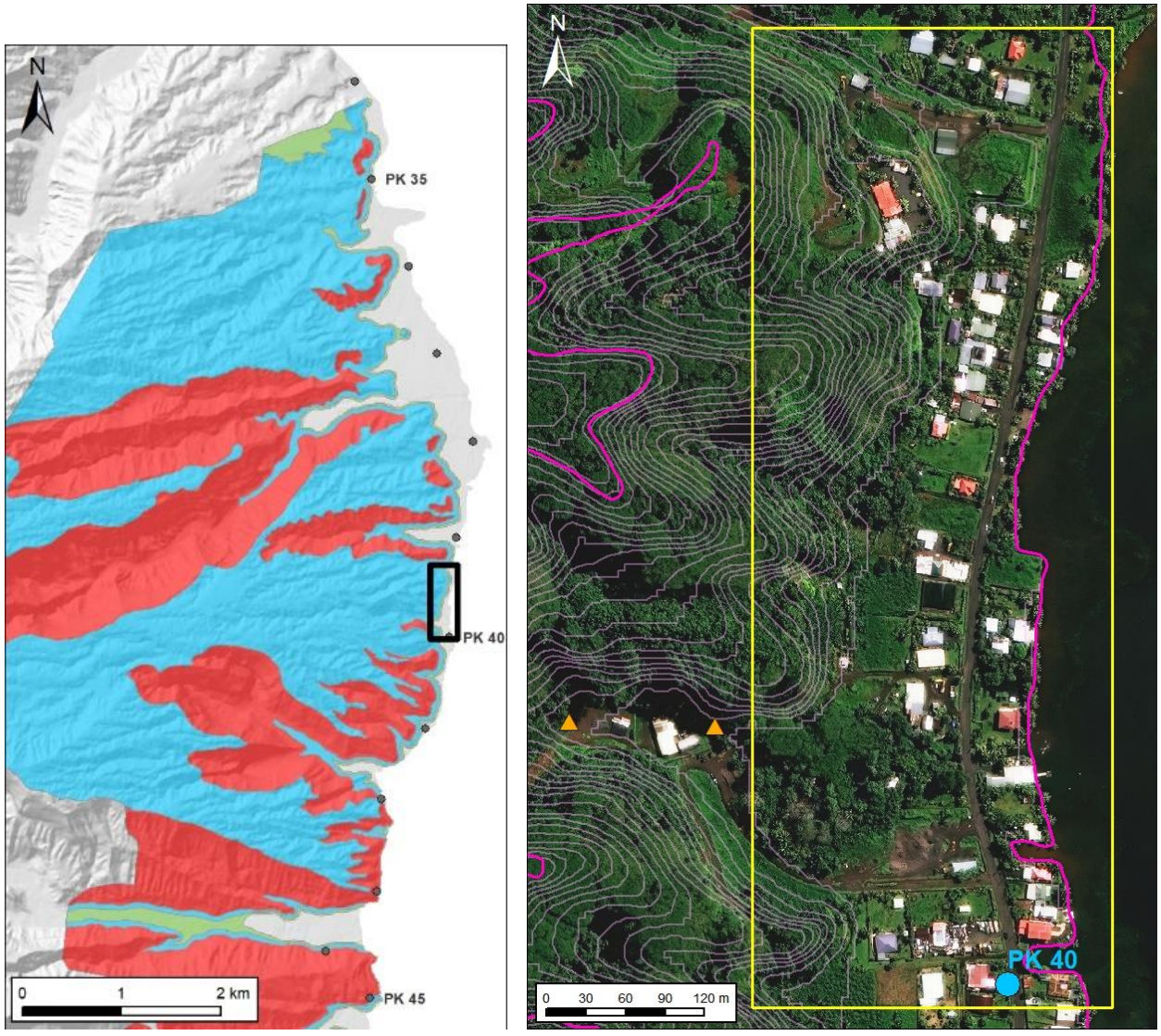

© 2020 Maxar Technologies

Fiche concernée | Zone d'étude | Point kilométrique | Courbe de niveau (5m) | Mouvements de terrain répertoriés dans la BD_MVT

Contexte
Topographie : cette fiche couvre une zone située en front de planèze comprise entre le point kilométrique PK 40 au Sud et la zone d'embouchure de la rivière Vaitiare au Nord. Les reliefs ont une hauteur comprise entre 50 et 80 m d'altitude à l'aplomb de la zone d'étude. Les pentes sont localement abruptes. **Géologie** : d'une manière générale, les reliefs sont composés d'alternances de coulées basaltiques plus ou moins altérées. La végétation dense ne permet pas une vue dégagée sur l'empilement de ces coulées ce qui empêche d'en estimer leur nombre, leurs épaisseurs et niveau d'altération. **Géomorphologie** : la tendance générale de l'orientation et du pendage des couches géologiques est globalement orientée vers l'Est c'est à dire vers la zone côtière. **Hydrogéologie** : un ensemble de talwegs entaillent les reliefs. Ces talwegs constituent les principaux axes d'écoulement d'eau au niveau de l'emprise de la fiche. **Historique des évènements passés** : aucun évènement n'est répertorié dans la BD_MVT au niveau de l'emprise de cette fiche. La zone en pied de pente étant urbanisée, il est possible que les traces et dépôts laissés par d'anciens mouvements de terrain aient été remaniés en effaçant l'historique de la zone.

Observations de terrain

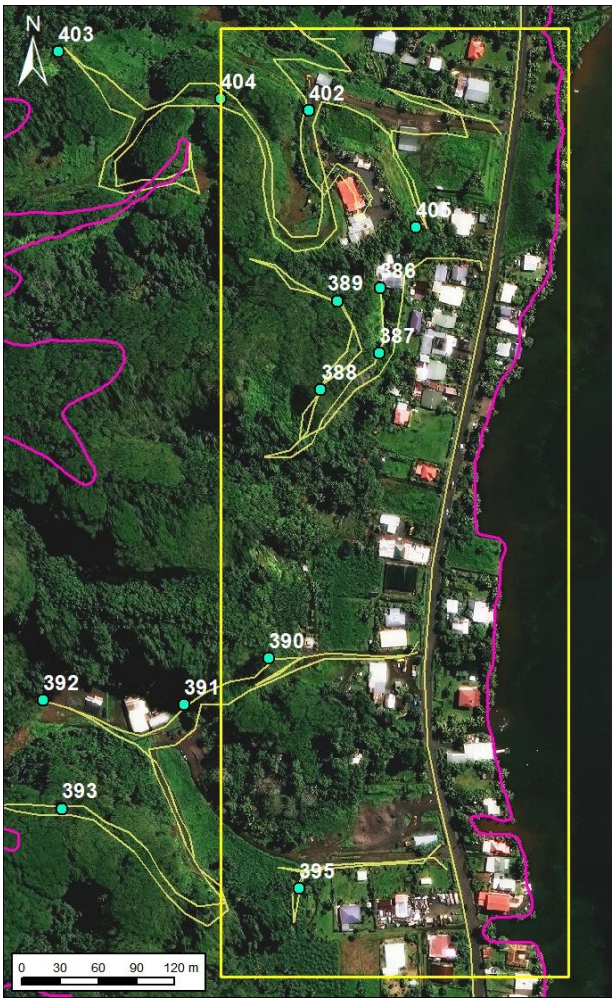

© 2020 Maxar Technologies

Fiche concernée | Zone d'étude | Trace GPS | Point d'observation

D'une manière générale, l'ensemble des reliefs est très végétalisé notamment avec la présence d'arbres. Pas ou peu de zones de fougères sont observées dans cette zone.

La végétation dense ne permet pas une vision et une évaluation détaillée des dépôts de pied de pente. Cependant, on note la présence de manière relativement continue d'une barre de basalte non ou peu altérée en bas de pente (Figure 1). En effet, le basalte est noté affleurant aux points GPS (du Nord au Sud) n°402, 405, 386, 387, 390 et 395. Cette barre de basalte massif a pour effet de stabiliser les falaises (Figure 2).

Des dépôts de colluvions argilo-caillouteux sont néanmoins observés au point GPS n°388 ou quelques glissements de type G1 sont également observés. Ces évènements, retenus par l'ancienne piste, remobilisent des faciès de mamu III.

Quelques chutes d'arbres sont observées au point GPS n°389 en bord de piste (Figure 3) dans une zone ou la végétation semble cependant stabiliser l'ensemble de la falaise.

Des aménagements sont présents sur cette zone en arrière de certaines habitations (Figure 4).

Illustrations

Figure 1 : Exemple d'affleurement de basalte visible ici dans un talus anthropique. Le talus présente une bonne tenue malgré une verticalité d'environ 75° en raison de la présence du niveau de basalte induré (photo associée au point GPS n° 402).

Figure 2 : Exemple d'affleurement de basalte ici au niveau d'un talus d'une hauteur de 8 m dans une zone aménagée. Le propriétaire indique l'absence d'éboulements et de glissements sur un recul de 75 ans (photo associée au point GPS n° 387).

Figure 3 : Chute d'arbre en bordure de piste (photo associée au point GPS n° 389).

Figure 4 : Exemple de zone aménagée en une série de paliers. Le basalte est affleurant en pied de talus (photo associée au point GPS n° 405).

Type de mouvements de terrain considéré et niveau d'aléa
Les types de mouvements de terrains considérés sont : les éboulements ou chutes de blocs et les glissements de terrain. Les niveaux d'aléa varient de nul à moyen sur l'ensemble de la fiche pour les deux types de mouvements. Le niveau d'aléa moyen concerne les parties les plus abruptes, c'est-à-dire les pentes des reliefs. Le niveau d'aléa moyen est motivé par : - une hauteur des reliefs assez limitée ; - la présence en pied de pente d'une barre rocheuse qui maintient les talus. Le basalte y est peu ou pas altéré ; - la présence de nombreux aménagements. Les zones de niveaux d'aléa faible (bande d'une vingtaine de mètres) et considéré comme nul correspondent à la plaine côtière où les pentes sont très faibles à quasi nulles.

Cartographie de l'aléa

Cartographie initiale :	**Cartographie mise à jour 2022** :

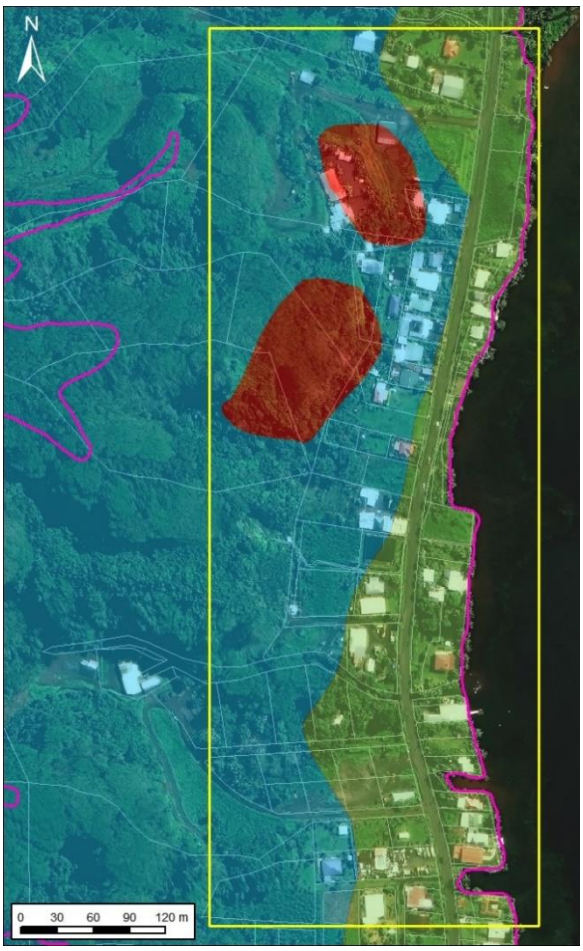

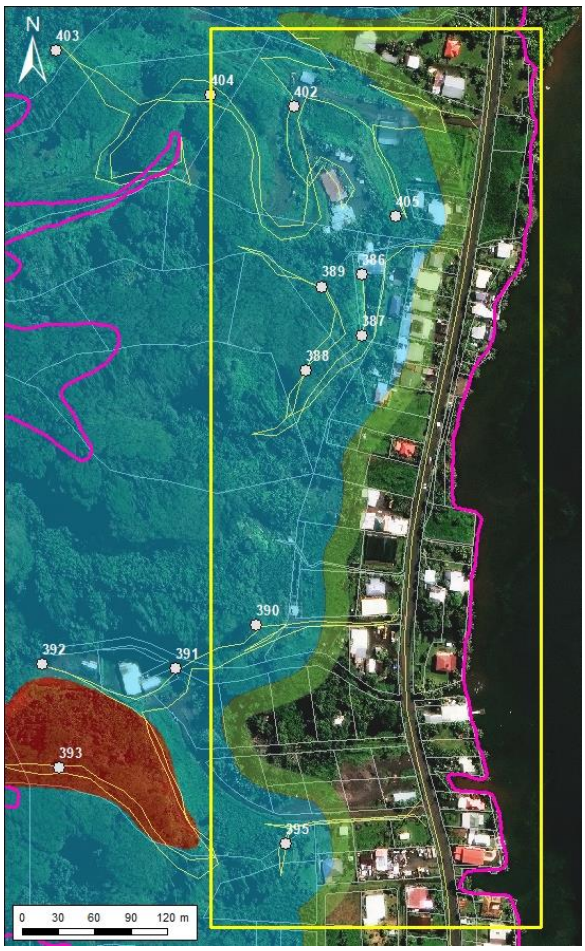

© 2020 Maxar Technologies

Fiche concernée | Zone d'étude | Limite cadastre | **Aléa mouvements de terrain** Faible | Moyen | Fort

Trace GPS | Point d'observation | **Repère de pied de pente et étendue de la zone de réception** 25m | <25m | >25m

Nature de la modification et justification :

D'une manière générale, la mise à jour de la cartographie de l'aléa mouvement de terrain a permis de déclasser une large partie de l'emprise de cette fiche.

Les 2 zones initialement classées en aléa fort ont été déclassées. Ce déclassement a été motivé par :

- une hauteur des reliefs assez limitée ;
- la présence en pied de pente d'une barre rocheuse qui maintient les talus. Le basalte y est peu ou pas altéré ;
- la présence de nombreux aménagements en pied de pente. Bon nombre de talus sont de nature anthropique et reposent sur un basalte non altéré.

La zone d'aléa faible a été réduite à une bande d'une vingtaine de mètres de large en extension de la zone d'aléa moyen.

Une zone d'aléa considéré comme nul a été intégrée en extension de la zone d'aléa faible.

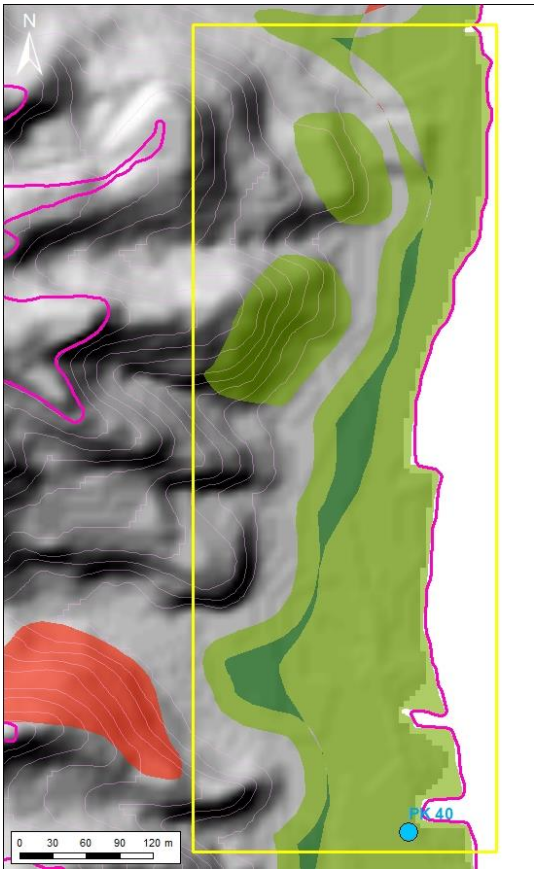

© 2013 MNT rés. 5m (DAF)

Fiche concernée
Zone d'étude
Point kilométrique
Courbe de niveau (10m)

Différences entre cartographie initiale et mise à jour 2022

Modification de nul à moyen ou de faible à fort
Modification de nul à faible ou de faible à moyen ou de moyen à fort
Modification de fort à moyen ou de moyen à faible ou de faible à nul
Modification de fort à faible ou de moyen à nul
Modification de fort à nul